

## Communiqué de JALMALV-DIJON 21.05.2019

Quel dommage qu'il faille la médiatisation d'une situation terriblement triste et dramatique pour s'interroger sur la fin de vie ! Involontairement Vincent Lambert permet aux français d'y penser, et y penser, n'empêchera pas de mourir et ne fera pas mourir non plus.

La mort appartient à la vie. La dignité humaine doit être respectée, le respect de la vie, sans l'allonger (ce qui n'aurait pas de sens) ni l'écourter, sont les valeurs de JALMALV.

**La loi interdit l'obstination déraisonnable** (ou acharnement thérapeutique) c'est-à-dire lorsque les actes sont inutiles et/ou disproportionnés, et/ou n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie. La loi précise que l'hydratation et la nutrition artificielles sont des traitements susceptibles d'être limités ou interrompus au titre du refus de l'obstination déraisonnable.

**La loi autorise l'arrêt des traitements** qui ont pour seul objectif le **maintien en vie artificielle** et **il ne s'agit pas de l'arrêt des soins**, ces derniers doivent être dispensés jusqu'au décès.

Si des traitements de maintien en vie artificielle n'avaient pas été maintenus, Vincent Lambert serait mort.

**L'esprit de la loi LEONETTI-CLAYES (2016) c'est pouvoir être « acteur » de sa vie jusqu'au bout**, autant que faire se peut : **favoriser le dialogue pour exprimer quelle décision médicale on souhaite ou non voir appliquer.**

Depuis 2012, en Bourgogne, JALMALV ne cesse de faire connaître la loi, les droits des personnes malades et en fin de vie, d'expliquer **l'intérêt d'écrire ses directives anticipées, de désigner une personne de confiance** qui sera notre porte-parole et exprimera notre volonté et pas sa volonté.

Si Vincent Lambert, infirmier qui parlait en connaissance de cause, avait consigné par écrit ce qu'il exprimait par oral, ses directives anticipées se seraient imposées, dès 2016, aux médecins.

Autour d'une fin de vie, la vie des proches continue, l'harmonie familiale et la sérénité nécessaires ne sont pas toujours au rendez-vous, c'est ainsi. Les pensées de notre association rejoignent cet homme, sa famille dans toutes ses compositions et tous les soignants qui prodigueront jusqu'au bout soins et accompagnement.

Dominique BARRIERE, présidente de JALMALV-DIJON

